

Charte du RWDH

1. Objectif général

Le Rassemblement Wallon du Droit à l'Habitat entend mobiliser les énergies et les forces vives pour que tous les citoyens, quels que soient leurs revenus, « habitent quelque part » dans un cadre rassurant en relation avec les ressources matérielles, immatérielles, relationnelles dont ils disposent, et ce sans aucune discrimination. Les différences sous régionales sont une réalité mais ne peuvent créer des sous-citoyens n'ayant que des sous-droits. Le droit au logement doit se réfléchir pour TOUS, et à partir des populations. Tout doit être mis en œuvre pour que le droit au logement décent, devienne réellement effectif. Ce droit est inscrit dans la Constitution belge depuis 20 ans¹, mais aussi dans la Charte sociale européenne et dans le droit international.

Pour ce faire, le RWDH constitue un acteur et une force d'analyse, de consultation et de propositions sur les enjeux du logement. Les acteurs rassemblés au sein du RWDH **s'entendent sur les aspects principaux qui font obstacle au droit à l'habitat pour tous, rassemblant leurs énergies pour dégager les pistes et méthodes utiles pour dépasser ces obstacles. Il s'agit donc de se retrouver autour de quelques intérêts supérieurs, leviers pour faire avancer le droit effectif à l'habitat pour Tous, et par là lutter contre l'appauvrissement de la population.**

2. Contexte

Nous n'exposons pas ici de chiffres, de statistiques relatives au logement et à la situation des personnes vivant de mauvaises conditions de logement.

Les multiples enquêtes, études, rapports conduits par de nombreux organismes scientifiques, publics et parapublics, des mouvements et associations de terrain, les apports résultant des trajectoires d'éducation permanente menées avec la participation active des personnes en situation de pauvreté et ceux des associations actives dans le domaine du logement, établissent combien la situation est particulièrement difficile en Wallonie.

Qu'il s'agisse du nombre de logements publics ou privés disponibles, de leurs prix locatifs ou acquisitifs, de leurs coûts énergétiques, de leur sécurité et de leur qualité globale, de leur accessibilité, de leur situation eu égard à leur environnement et aux moyens de transport, etc., **l'accession au logement - à un logement de qualité aux coûts modérés - et son maintien dans celui-ci est particulièrement difficile pour une très grande partie de la population disposant de revenus faibles, modestes, et même moyens.**

Bien sûr, des efforts sérieux ont été consentis par les pouvoirs publics wallons pour améliorer l'offre et la qualité des logements. On citera sans prétendre à l'exhaustivité :

- meilleure gestion plus transparente des sociétés de logement public ;
- construction et rénovation des logements publics ;
- création de logements privés plus modernes, plus attractifs ;
- stimulation à l'isolation des bâtiments, au placement de panneaux solaires etc. ;

¹ L'Article 23 dispose que « chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » et dans ce sens, la loi garantit « les droits économiques, sociaux et culturels » dont (point 3°) « le droit à un logement décent ».

- recherche de renforcement des organismes à finalité sociale ;
- soutien à l'existence de plates-formes thématiques, en matière de logement et d'énergie ;
- amorce de formules d'habitats partagés, solidaires, diversifiés, etc.
- etc.

► **Néanmoins, les solutions organisées aujourd'hui, aussi généreuses et inventives soient-elles, sont trop peu nombreuses, trop lentes, et encore trop inaccessibles aux populations qui subissent l'appauvrissement de plein fouet.**

Les conditions de logement restent extrêmement préoccupantes pour les personnes sans revenus, à revenus faibles, modestes, et même moyens. Malgré les moyens mis à disposition, les personnes disposant de moins de revenus ne sont pas en capacité, soit d'entreprendre les travaux de rénovation et d'isolation nécessaires, soit d'acquérir un logement correct à prix abordable et aux charges énergétiques peu élevées, soit d'accéder à un logement locatif de qualité dont le coût est en rapport avec leurs revenus, et soit surtout de la garder ou d'en retrouver un à des conditions acceptables en cas de mobilité de la personne ou la famille.

Même si l'accès à la propriété ne constitue peut-être plus LA solution aujourd'hui et si toutes les formules innovantes doivent être explorées, force est de constater que le pourcentage de locataires dans la pauvreté est plus important que celui des propriétaires. Et les conditions de logement influencent directement tous les autres éléments de la vie.²

La faible proportion de logements publics, qu'il est souhaitable de voir croître à travers les dispositions prises à ce jour mais qu'il faut amplifier, oblige à investiguer vers des solutions dans le cadre du logement privé.

L'endettement croissant des ménages pèsent également lourd dans la balance en matière d'accès au logement, de maintien dans le logement, de capacité à en assumer les charges et autres obligations. Aujourd'hui l'endettement des ménages ne repose pas nécessairement principalement dans une incapacité à gérer mais dans le fait que le revenu mensuel est trop faible pour affronter les dépenses de la vie quotidienne. Il arrive fréquemment qu'une famille doive faire le choix entre payer le loyer ou la rentrée scolaire, etc. Une perte d'emploi imprévue constitue aussi un affaiblissement important dans la capacité d'assumer l'ensemble des charges pour vivre.

Dans de telle situation, pour peu que des ménages soient confrontés à une reprise du bâtiment pour rénovation, avec un loyer qui augmentera, ces ménages pourront ne plus être en capacité d'assumer. La spéculation immobilière constitue une difficulté majeure pour les ménages à faibles revenus.

L'accès à l'habitat n'est pas débarrassé d'attitudes discriminatoires diverses réduisant nettement les opportunités de se trouver un logement : personnes d'origine étrangère, délit de sale gueule ou de mauvais nom de famille, familles nombreuses, personnes sortant d'institutions fermées (prisons, milieux hospitaliers, sous administration de bien, ...), personne ayant vécu en rue, familles monoparentales, familles nombreuses, personnes ayant un ou des animaux, etc.

Et, que dire des gens du voyage, proménés de-ci de-là, ne disposant pas d'infrastructures minimales, des

² WORKING PAPER N°16 : Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie. Un éclairage sur les différences interrégionales et les sous-populations les plus fragilisées. Avec des témoignages de personnes en situation de pauvreté et d'acteurs de terrain, relayés par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté. Anne-Catherine Guio et Christine Mahy.

sans abris, des personnes vivant dans de véritables taudis et/ou exploitées par des marchands de sommeil, des personnes expulsées de leur logement, de toutes les personnes voguant d'une formule d'habitat transitoire à une autre..., jusqu'à y perdre raison et confiance dans les responsables en charge de l'organisation de la société ?

Impossible de ne prendre en considération la non-individualisation des droits comme un élément d'appauvrissement des ménages et ayant des conséquences sur le parc logement en général, mais également sur l'exploitation des plus faibles par des propriétaires ou marchands de sommeil peu scrupuleux.

Impossible non plus de ne pas prendre en considération les espaces de vie et les services dans et en lien avec des quartiers. Service à destination des familles, des enfants, des personnes âgées. Habiter quelque part, c'est bien sûr disposer d'un toit, mais aussi vivre dans un environnement qui doit limiter les tensions et les coûts. Ce n'est pas toujours le cas, en particulier pour les personnes en situation de pauvreté et d'appauvrissement qui peuvent se trouver dans des endroits isolés, mal desservis en transport en commun, en espace public extérieur, etc. Alors que ces populations sont déjà soumises à une tension pour assurer leur survie, ce sont souvent elles qui subissent les plus fortes tensions dans la relation à l'Habitat (conditions de voisinage, conditions d'espaces communs dans les bâtiments, pollutions sonores, etc.).

- ▶ **Si l'on confronte cela à la réalité des évolutions institutionnelles de la Belgique, soit la sixième réforme de l'Etat, il est important de se soucier de l'application du transfert des compétences dans le cadre d'une Wallonie qui va devoir relever le défi de son développement avec une autonomie financière accrue.**

La régionalisation de la loi sur les baux et de la fiscalité immobilière va avoir un impact direct sur les populations. Une opportunité est offerte pour ouvrir les questions telles que la garantie locative, la fiscalité, les baux, le co-logement, etc. . Comment saisir l'opportunité du transfert des compétences pour réduire les inégalités et donner du souffle aux populations les plus affaiblies ? Ce sont des questions importantes qui peuvent accentuer ou réduire l'appauvrissement et un accès plus ou moins facilité à l'habitat.

- ▶ **Si l'on voit les choses d'un peu plus haut, comment ne pas être inquiets quant à l'avenir ? La situation du logement ne peut être évaluée sérieusement sans tenir compte du contexte européen et international.**

La crise financière mondiale de 2008 (dite crise des *subprimes*) a pris son origine dans le marché spéculatif non contrôlé des crédits hypothécaires aux Etats-Unis, provoquant la faillite de millions de personnes et la perte de leur logement. Comme chacun le sait, des banques de renommée internationale ont été entraînées dans une spirale les entraînant pour une part d'entre elles à la banqueroute. Si les dirigeants publics, renouant avec une vision plus interventionniste, n'avaient pas contribué à leur sauvetage, les dérives accumulées par les établissements financiers auraient conduit nombre d'Etats à la faillite. La régulation des marchés financiers a été mise à l'ordre du jour des sommets internationaux. Mais que de balbutiements encore dans la mise en œuvre de celle-ci !

En revanche, les populations en Europe sont désormais soumises à des politiques dites de « rigueur » ou « d'austérité » et voient leurs conditions de vie empirer. La jeunesse est touchée dans ses aspirations à trouver une place dans une société qui lui avait promis un bel avenir ; dorénavant elle est obligée de vendre ses compétences au rabais. Les personnes âgées ont la hantise de voir leurs allocations de retraite amputées. La population active, et surtout les couches de la population ayant un travail d'ouvrier, d'employé, de petit indépendant, de fonctionnaire de base se voient contraintes à disposer de salaires ou et d'allocations de remplacement - chômage, maladie, invalidité - peu en relation avec la cherté et l'élévation du coût de la vie (et ce malgré l'indexation des salaires et des allocations de remplacement quand il existe ou quand il est encore appliqué). Le nombre de femmes astreintes à occuper un travail à temps partiel faiblement rémunéré augmente sans cesse. Spécifique au logement, le nombre d'expulsions

en Espagne et la précarité accrue des locataires dans d'autres pays est une des réalités³ qui donne froid dans le dos et nous oblige à réfléchir. Quant à la situation des personnes en situation de pauvreté et de pauvreté durable, que celles-ci soient ou non tributaires de l'aide sociale, elle ne fait qu'empirer. Les dernières modifications liées à la réglementation du chômage ne faisant qu'aggraver la situation des personnes et des familles, et de façon indirecte, des pouvoirs locaux (Cpas et communes).

L'action des pouvoirs publics - tant au niveau européen que fédéral, régional ou même local - tente de colmater les brèches immenses ouvertes par ces crises financières et économiques en cascades. Néanmoins, les populations, et particulièrement les moins aisés, subissent de plein fouet les égarements du marché financier et le manque de vision prospective des Etats. Seule la conduite, la maîtrise, d'une économie davantage axée sur le bien commun, une juste répartition des richesses, et la cohésion de nos sociétés permettrait à toutes et tous de jouir d'une vie digne et heureuse.

Si une politique et une action forte, solide, pérenne en matière de logement et d'accès de tous et de toutes à celui-ci est absolument indispensable, c'est l'ensemble de la politique publique, économique et sociale qui doit fondamentalement être réformé en vue d'éviter et de prévenir les cataclysmes financiers, extrêmement préjudiciables pour la santé de l'économie, pour les conditions de vie de la population et surtout pour ses couches les moins aisées.

3. Principes sur lesquels on s'appuie

3.1. Le droit au logement et ses dimensions sociale et culturelle, et en lien avec l'accès à l'énergie

Le RWDH ancre son objectif et son action dans le droit de toute personne à disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine, tel qu'il est inscrit dans la Constitution belge (Art.23).

Le droit à disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine implique celui de l'accès à l'énergie nécessaire, de façon continue et équitable, dans des quantités raisonnables et à un prix abordable pour répondre à des besoins aussi vitaux que se chauffer, s'éclairer, cuisiner, se tenir informé...

Ce droit suppose aussi que le logement s'inscrive dans un environnement correspondant aux attentes, aux possibles immédiats, et aux possibles évolutifs des populations, considérant les richesses dont elles disposent. Il s'agit d'œuvrer pour un véritable droit à l'habitat pour tous.

Mais le droit au logement ne se réduit pas à ses fonctions utiles et vitales qui s'inscriraient dans un cadre urbanistique et normatif intangibles. Pour le concrétiser véritablement, il faut aussi permettre aux individus et aux collectifs d'exercer leur droit culturel à en être acteurs et à pouvoir innover afin de créer de nouvelles formes d'habitat.

3.2. Dynamique d'éducation permanente

La méthodologie de travail consistant à co-construire des analyses/recommandations/interpellations/actions en étroite collaboration entre témoins du vécu/militants-tes et acteurs-trices du monde associatif constitue un fondement essentiel sur lequel le RWDH entend appuyer son action. Pour revendiquer valablement et légitimement un droit au logement pour tous, et singulièrement pour les personnes les plus démunies, il est essentiel d'impliquer directement les personnes concernées. Il s'agit d'un apport complémentaire indispensable au regard des professionnels et militants associatifs. Il importe dès lors de créer les conditions de travail et d'animation pour permettre à chacun de s'approprier les enjeux et de s'exprimer en toute liberté sur le sujet (principe d'Education Permanente),

³ <http://info.arte.tv/fr/pays-bas-locataires-sous-surveillance>
<http://info.arte.tv/fr/espagne-tous-unis-contre-lexpulsion>

pour s'assurer que les prises de décisions soient en concordance avec les différentes composantes que sont les travailleurs/responsables d'associations et les personnes témoins du vécu/militants.

Dans le but de ne se passer d'aucune ressource, **la participation citoyenne, à travers l'engagement de témoins du vécu/militants-tes/habitants-tes** au côté des professionnels dans la plate-forme, sera structurellement organisée et fera l'objet de méthodes de travail adaptées à cet objectif.

4. Objectifs opérationnels

Le Rassemblement Wallon pour le droit à l'Habitat repose sur une dynamique associative et citoyenne. Elle se distingue des initiatives prises par ailleurs et ne cherche en rien à s'y substituer ou à en nier l'intérêt, mais à être complémentaire en créant les alliances pertinentes lorsqu'il s'agit de défendre le droit effectif à l'Habitat pour Tous et par Tous en Wallonie.

Dans cette perspective, le Rassemblement se conçoit comme un acteur incontournable dans la prise de décision politique en matière de logement.

4.1. Le Rassemblement se donne pour objectif :

d'organiser un **travail de veille, d'analyse et d'élaboration de recommandations, de dénonciation, d'interpellation, de dialogue, de construction de propositions** à adresser aux différents niveaux de pouvoirs et aux acteurs privés/parapublics et associatifs ayant un pouvoir d'orientation, de décision et d'action en matière de logement de façon directe ou périphérique (aménagement du territoire, individualisation des droits, services dans des quartiers, énergie, accès aux droits administratifs, etc.). **Le Rassemblement pour le Droit à l'Habitat en Wallonie**, doit être un espace de synergie des compétences des citoyens et des associations, en interrelation avec les différents acteurs du logement.

Pour ce faire, le RWDH veillera à enrichir son expertise et son action en s'appuyant sur : les actions conduites sur le terrain par de très **nombreux mouvements et associations d'éducation permanente, les associations directement actrices de terrain en matière de logement et en matière d'accès durable à l'énergie**, et tout particulièrement les associations actives auprès et avec des personnes vivant des situations de pauvreté, de précarité, d'exclusion, de sans-abrisme, des gens du voyage, d'habitat permanent, etc., ainsi que par des plateformes thématiques sur le logement, **fédérations ou organismes** compétents en matière de logement (en particulier le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat – RBDH, le Syndicat des locataires), **en ce compris sur celles portant sur l'amélioration de la qualité de l'habitat.**

Pour ce faire, le RWDH s'intéressera et se saisira en particulier :

- **des initiatives prises par le Gouvernement wallon** en matière de logement, d'énergie et d'aménagement du territoire
- des travaux et projets relatifs à la problématique du logement conduits à l'initiative du **Parlement wallon**, en particulier au sein de sa Commission compétente en matière de logement, aménagement du territoire et énergie ;
- des débats, projets et actions portés par des **organismes publics et d'intérêt public**, et des organismes de représentations tels que la Société Wallonne du Logement, le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie, le Conseil supérieur du logement, les Relais sociaux, le Centre d'études en Habitat Durable, l'Iweps, le Syndicat des propriétaires, les syndicats, etc. ;
- des travaux des **universités et des centres de ressources (services d'études des associations notamment)**, etc., actifs sur cette même problématique ;

4.2. Le RWDH en outre se donne pour missions :

Le RWDH sera le lieu du **rassemblement et de la diffusion des informations par et auprès des membres du RWDH** en ce qui concerne le logement, les initiatives de terrain, les actions, les rencontres, etc. Ces informations seront mises sur le site, sachant que ce travail et les mises à jour se feront en fonction des ressources humaines et matérielles du Rassemblement et de ses membres ;

Le projet aura également une **visée publique, soit de sensibilisation massive de la société civile et d'interpellation publique** en vue d'un accès équitable pour tous au logement et au rôle que chacun peut jouer en la matière.

4.3. Le RWDH envisage des objectifs complémentaires à moyen terme :

- **Assurer des ressources aux services des acteurs investis dans le Rassemblement (en complémentarité des fédérations, associations, réseaux, etc...) :**
 - Des actions de formation, information, sensibilisation, échanges de bonnes pratiques, interventions concernant les questions de logement de façon directe et périphérique (aménagement du territoire, individualisation des droits, services dans des quartiers, énergie, etc.) pourront être organisées à destination des acteurs investis dans le Rassemblement. Ceci uniquement si cela se justifie, au-delà des actions du même type déjà mises en œuvre par les acteurs de terrain et que le Rassemblement favorisera, et après avoir consolidé ce qui existe déjà ;
 - **Un renforcement des** interpellations locales de défense du droit à l'habitat pour tous, à tout le moins par le relais de l'information à son réseau (relais ciblé ou non en fonction de la nature des interpellations).
- **Développer des outils de mesure et de suivi :**
 - **La création et le suivi d'un** baromètre du logement en Wallonie, permettant d'évaluer les avancées, reculs, écueils, cul de sac, en lien avec les politiques de logement déjà mises en œuvre, tout au long du processus et au fil des années ;
 - **La gestion d'un site** et la production de publications en rapport avec les travaux portés par le Rassemblement.

4.4. Pour poursuivre ces objectifs, il est indispensable de tenir compte des travaux déjà existants :

- Dans le cadre de sa mise en œuvre, **il sera tenu compte d'un état des lieux le plus complet possible de la situation du logement en Wallonie** du point de vue de la situation de pauvreté et d'appauvrissement, basé sur des recherches-actions, analyses et études existantes au sein des organisations d'éducation permanente, des associations de terrain et publique en charge du logement, d'institutions scientifiques ou académiques, et éventuellement d'en initier pour compléter si c'était nécessaire ;
- Il est essentiel **de tenir compte d'un état des lieux (ou de le faire ou le compléter) des initiatives développées par les populations appauvries pour solutionner des problèmes de logement, d'initiatives en-dehors de la règle.** Analyser la pertinence de ces réponses, faire état des confrontations aux dispositifs actuels et les intégrer dans les travaux. Ceci sur base des travaux déjà réalisés dans ce sens ;
- Partant des ressources d'acteurs en charge de **démarches prospectives**, il sera intéressant d'évaluer les

défis à 10 ou 15 ans. Et ce, tenant particulièrement compte des populations appauvries ou qui vivent des conditions d'appauvrissement. Ceci dans le but d'établir des propositions, des recommandations en vue de développer une politique de logement durable visant le mieux être de la population, et spécifiquement des personnes pauvres et précarisées, et ce en énonçant **des priorisations et donc des choix**.

5. Adhésion : qui peut (ne peut pas) être membre

En regard des objectifs, principes et missions décrits ci-dessus, sont invités à faire partie du RWDH :

- Des associations, mouvements, réseaux qui possèdent une expertise sur les enjeux globaux liés au logement ;
- Des associations, mouvements, réseaux confrontés à des réalités de terrain.

6. Les membres fondateurs

Les associations à l'initiative du RWDH sont :

- Association Régionale des Centres d'Accueil (ARCA)
- Banalbois
- Collectif l'AME
- Domino Lafontaine
- Equipes Populaires
- Fédération des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)
- Habitat Service
- Ligue des familles
- Miroir Vagabond
- Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC)
- Pose ton sac
- Rassemblement des Associations de Promotion du Logement (RAPeL)
- Relogeas
- Réseau Brabançon du Droit au Logement (RBDL)
- Réseau Wallon d'Accès Durable à l'Energie (RWADé)
- Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)
- Solidarités Nouvelles et le Collectif DAL Liège
- Union Wallonne des Agences Immobilière Sociale (UWAIS)

7. Coordonnées

Dans l'attente de disposer d'une personnalité juridique propre, le RWDH est « hébergé » dans les locaux du RWLP qui est à sa création, et en assure le secrétariat et la dynamique d'animation.

Pour contacter le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat :

Marie-Claude Chainaye
mc.chainaye@rwdh.be
0470/10.19.56

Anne Leclercq
a.leclercq@rwdh.be
0473/29.85.74

12, rue Marie-Henriette 5000 Namur
081/31.21.17

